



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1560

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien à la Vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Brugnera

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1560**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien à la Vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, le Conseil de la Métropole a adopté lors de sa séance du 11 juillet 2016, une délibération portant attribution de subventions aux associations :

- associations d'envergure intercommunale, dont le rayonnement dépasse la Commune ou l'arrondissement d'implantation,
- associations d'envergure locale, de taille souvent plus modeste, qui mènent des actions de proximité sur un quartier.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de prendre en compte, dans cette deuxième délibération, les projets présentés ci-après soumis à la Métropole de Lyon pour la fin de l'année 2016.

I - Subventions aux projets d'envergure intercommunale

Ces subventions sont allouées à des associations dont le projet est complémentaire à ceux soutenus au titre des politiques publiques sectorielles de la Métropole.

En 2015, la Métropole avait attribué 99 subventions de soutien aux associations d'envergure intercommunale pour un montant total de 499 075 € et un budget inscrit de 515 029 €.

Par sa délibération n° 2016-1379 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a voté un montant d'aide de 433 040 € attribué à 113 associations. Il est proposé aujourd'hui de soutenir 25 dossiers complémentaires pour un montant total de 137 050 € (annexe n° 1).

Sur les crédits Vie associative, le montant total du soutien aux associations d'envergure intercommunale pour 2016 s'élèverait ainsi à 509 870 €. Les montants proposés tiennent compte du cadrage budgétaire impliquant une baisse globale de 6 % des subventions. Les projets sont répartis dans les domaines suivants :

1° - Demandes relevant du domaine culturel

Il est proposé de soutenir 8 projets d'associations œuvrant dans le champ de la médiation culturelle ou dans celui du patrimoine et de la mémoire, ainsi que des événements culturels non subventionnés au titre de la politique culturelle de la Métropole.

Le total des aides proposées s'élève à 16 200 € :

- Association des amis du musée de la civilisation gallo-romaine : 500 € pour le projet Archéologie participative sur les voies romaines entre Lyon et Vienne,
- Association des professeurs d'éducation musicale (APEMU) : 1 000 € pour le congrès des professeurs d'éducation musicale du 20 au 22 octobre 2016,
- Association Big foot production : 2 800 € pour le projet de mutualisation logistique à destination des organisateurs de festivals,
- Centre des musiques traditionnelles : 2 800 € pour la 20^e édition du festival des Jeudis des musiques du monde du 7 juillet au 1er septembre 2016,
- Comité d'organisation du concours international de fanfares de Lyon (COCIFL) : 2 800 € pour le 10^e concours international de fanfare à Lyon du 2 au 4 septembre 2016,

- Espace aéro Lyon Corbas : 2 000 € pour son projet de restauration d'aéronefs ou de matériels aéronautiques pour l'exposition dans le musée,
- Le bleu du ciel : 2 800 € pour le festival de la photographie de Lyon du 15 septembre au 15 octobre 2016,
- Université Lyon 3 Jean Moulin : 1 500 € pour le 56° congrès de la société des Anglicistes de l'enseignement supérieur du 2 au 4 juin 2016.

2° - Demandes relevant du domaine de la solidarité

a) - Au titre de la protection de l'enfance, il est proposé de soutenir 2 projets. Le montant des aides s'élève à 34 300 € :

- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) : 7 500 € pour son action en faveur de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des femmes de la Métropole,
- Forum réfugiés-Cosi : 26 800 € pour son travail d'accompagnement des mineurs isolés étrangers dans leur demande d'asile, sa participation au dispositif d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile en lien avec la Métropole et la Préfecture, et son offre de formation sur les droits des étrangers ouverte aux professionnels de la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) et des Maisons du Rhône.

b) - Au titre de l'aide au logement, il est proposé de soutenir à hauteur de 20 000 €, le projet de l'association "Le pari solidaire", qui promeut la cohabitation des personnes âgées et des jeunes, favorisant ainsi le maintien à domicile des personnes âgées et l'accès au logement des jeunes.

c) - Au titre de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, il est proposé de soutenir 2 projets. Le montant des aides s'élève à 5 000 € :

- Distinguons nous : 4 500 € pour la journée nationale des troubles Dys dans le Rhône le 8 octobre 2016,
- Association française des polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques : 500 € pour le salon de la polyarthrite au centre social du Vinatier à Bron le 22 octobre 2016.

Au titre de la santé et du développement social, il est proposé de soutenir 2 dossiers. Le montant des aides s'élève à 23 500 € :

- Conseil départemental d'accès au droit : 18 800 € en faveur du développement de l'accès au droit sur l'ensemble du territoire,
- Le Mas : 4 700 € pour son action d'aide juridique et psychologique aux victimes d'infractions pénales dans le cadre du dispositif immédiat d'accompagnement des victimes d'infraction (DIAVI) mis en place à l'initiative du Procureur de la République.

Au titre de la protection maternelle et infantile, il est proposé de soutenir 2 projets. Le montant des aides s'élève à 5 000 € :

- Fondation AJD : 3 000 € pour la coordination de la campagne estivale de distribution alimentaire pour les enfants de 0 à 3 ans,
- Gynécologie sans frontières : 2 000 € pour un colloque sur les violences faites aux femmes le 8 novembre 2016 à Lyon.

3° - Demandes relevant du domaine de l'éducation

Il est proposé d'allouer des subventions à 5 associations pour leurs actions en lien avec les collèges. Le total des aides proposées s'élève à 24 650 €.

- Filactions : 3 800 € pour son projet associatif "lutte contre la violence faite aux femmes" et notamment ses actions de prévention de la violence dans les collèges,
- Les entretiens de l'excellence : 1 000 € pour l'organisation d'entretiens entre jeunes collégiens et lycéens des établissements classés en "Réseau d'éducation prioritaire" de la Région, et des intervenants issus des meilleurs écoles de la République française représentant la société française dans toutes ses diversités (sociales, territoriales et ethniques),
- Ligue contre le racisme (LICRA) : 15 500 € pour son projet associatif "développement d'actions pour le mieux vivre ensemble" incluant des actions de sensibilisation dans les collèges de la Métropole,
- Association pour la rencontre des choristes et instrumentistes du second degré (ARCIS) : 2 350 € pour son projet associatif "développer le chant choral en milieu scolaire",
- Union du Rhône des délégués départementaux : 2 000 € pour son projet associatif "assurer le fonctionnement des 37 délégations en relation avec l'Union".

4° - Dossiers relevant du soutien à la vie associative généraliste

Il est proposé de soutenir 3 projets qui concourent au développement de la vie associative et des initiatives d'animation de la vie sociale. Le total des aides proposées s'élève à 8 400 €.

- France bénévolat : 1 400 € pour la mise en place de cafés bénévoles sur les arrondissements de Lyon,
- Ligue contre le racisme (LICRA) : 5 000 € pour les championnats de la fraternité,
- MAN Lyon : 2 000 € pour l'organisation d'une conférence dans le cadre de la quinzaine de la non-violence et de la paix.

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions doivent être établies avec les structures bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 €. La subvention de 26 800 € à Forum réfugiés-Cosi fera ainsi l'objet d'une convention.

De façon générale, le versement de la subvention intervient au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite participation est attribuée, sur la base de la présente délibération. Dans le cas où une convention est passée avec l'association, les conditions de paiement y sont précisées.

II - Subventions aux associations d'envergure locale

En 2015, pour assurer la continuité de l'action publique dans ce domaine, les subventions 2014 (ou 2013 à défaut) avaient été reconduites au même montant pour les associations qui en avaient fait la demande.

Par sa délibération n° 2016-1379 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a déjà voté un montant d'aide de 53 250 € à 46 associations. Il est proposé aujourd'hui de soutenir 29 dossiers complémentaires pour un montant total de 24 650 € (annexe n° 2). Le montant total des soutiens aux associations d'envergure locale pour 2016 s'élèverait ainsi à 77 900 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve pour ce qui concerne les associations d'envergure intercommunale :

- a) - l'attribution de subventions d'un montant total de 137 050 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant en annexe n° 1,
- b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Forum réfugiés-Cosi définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer, soit 137 050 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 6574, 657381 et 657382 - fonctions 311, 338, 428, 552 et 4212 sur les opérations suivantes :

- n° 0P39O3611A : 90 250 €,
- n° 0P14O0853 : 20 000 €,
- n° 0P35O3032A-1049 : 26 800 €.

4° - Approuve, pour ce qui concerne les associations d'envergure locale, l'attribution des subventions d'un montant total de 24 650 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant en annexe n° 2.

5° - Le montant à payer, soit 24 650 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonctions 311, 326 et 428 - opération n° 0P01O3613A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.